

**Comité d'information et de suivi**

**Métro 13**

**Portes palières et retournement**



L'autorité organisatrice de vos transports en île-de-france

Pour resserrer l'intervalle à 95 secondes, la réduction des temps de retournement des trains au terminus est nécessaire

A l'arrivée à Châtillon, le conducteur reste en cabine avant, puis le train refoule automatiquement pour la mise à quai pour le départ (économie du temps de marche à pied entre les deux cabines)

Nécessite l'installation des portes palières au terminus de Châtillon pour garantir des conditions de sécurité optimales des manœuvres

Facilite aussi la gestion des voyageurs lors du départ pour la régularité

## L'INTERET DE L'OPERATION

Sécuriser les entrées en station à vitesse normale

Assurer un sentiment de sécurité aux voyageurs sur les quais

Maîtriser les temps de stationnement et la rétention des portes pour améliorer significativement la régularité des intervalles entre les trains

Eviter les intrusions sur les voies

Créer une zone homogène pour la conduite des trains

## LE CHOIX DES STATIONS – DELAIS – COUTS

Choix de traiter la partie centrale de Place de Clichy à la Gare Montparnasse, source de difficultés (conjonction forte affluence à quai + forte occupation des trains + fort taux de montées/descentes)

Equiper les stations Saint Denis Porte de Paris (grande affluence liées aux évènements Stade de France) et Basilique Saint Denis (configuration particulière des quais)

Objectif de mise en place en 2011 (travaux de renforcement des nez de quais et délai de commande des systèmes de porte)

Coût de 33 M€ pris en charge à parts égales par le STIF et la RATP

Mis en service entre 1977 et 1986

En cours de rénovation mi-vie

Préparation pour le système Ouragan (objectif intervalle 90 secondes)

Amélioration de l'information voyageurs (girouettes frontales et plans dynamiques à bord des trains)

Nouvel agencement intérieur, nouvel éclairage

Capacité accrue : 600 places / 574

Faciliter la circulation des voyageurs dans les voitures par une modification de l'équilibre places assises / debout dans les limites permises par la structure du matériel